

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 520

Artikel: Radio-télévision : la farce du 9 novembre
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016675>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Radio-télévision : la farce du 9 novembre

Ce feuilleton-là, les téléspectateurs romands ne le verront pas sur leur petit écran. Et pourtant quelle intrigue, quelles intrigues ! De retournements de situation en coups fourrés, de procès en cabales diverses, ses rebondissements permanents et multiples sont tels que le plus habile des scénaristes n'aurait jamais osé les imaginer, fût-il rompu à toutes les ficelles du genre, familier des recettes les plus subtiles, dorénavant inscrites outre-Atlantique dans les mémoires des ordinateurs pour faire pleurer à coup sûr dans les chaumières.

Ce feuilleton, c'est celui de la vie de la télévision elle-même, en particulier celui de la SSR et du petit (voire du grand) monde politique au coude à coude pour le contrôle des médias.

La semaine passée (DP 519), nous en étions restés à un chapitre assez compliqué, marqué par une vive agitation dans les coulisses politiques. Principaux acteurs : une poignée de politiciens qui avaient bien du mal à camoufler leurs appétits audio-visuels, sous le couvert de mettre de l'ordre dans la maison de la TV (rapport de la commission de gestion du Conseil national).

SOUS LE SIGNE DE LA RÉORGANISATION

Aujourd'hui, chapitre suivant. L'écheveau des manœuvres est tout aussi embrouillé, c'est la farce du 9 novembre.

Pour simplifier les choses, restons en Suisse romande, puisque c'est là que se déroulera le prochain acte d'une pièce qui se joue sur la scène suisse tout entière.

On le sait, depuis des années, la SSR est en plein effort de "réorganisation". En fait, de

rapports en rapports, d'expertises en expertises, on a bien dû se résigner à admettre que les structures actuelles, si elles servaient admirablement les intérêts de quelques personnalités confortablement installées dans leurs postes à "hautes responsabilités", ne pouvaient plus donner le change face aux revendications croissantes de transparence de la gestion et de rééquilibrage politique.

DES SOCIÉTÉS FANTÔMES

Illustrons le "malaise" ! Coiffant la radio et la télévision en Suisse romande, la Société de radiodiffusion et de télévision de la Suisse romande (SRTR) gère en quelque sorte les studios de radio de Lausanne et ceux de télévision à Genève. La production des émissions est de la compétence de la Direction régionale, elle-même placée sous le contrôle d'une assemblée régionale. Voilà pour les principes. En pratique, le pouvoir effectif à la SRTR est tout entier entre les mains d'un comité directeur, émanation de l'assemblée régionale, et qui procède aux nominations importantes (des directeurs régionaux aux responsables de départements), a la haute main sur le plan des programmes, pour ne citer que ces quelques attributions-là.

Comprendre à quel point ce comité directeur avait jusqu'ici les mains libres, c'est noter que l'assemblée régionale — une réunion une fois par année pour approuver principalement le budget et les comptes — est composée en majorité de délégués de deux sociétés fantômes, dont la justification n'est plus qu'historique pour le rôle de pionniers qu'elles ont joué aux temps héroïques de la radio-tv, la Fondation de radiodiffusion et de télévision à Lausanne (FRTL) et son homologue à Genève (FRTG). Le comble est que ces sociétés qui ne peuvent prétendre à aucune représentativité du public suisse-romand ont joué le rôle d'alibi "populaire" commode pendant des années : le poids de leurs seize délégués était nul face aux représentants des villes-studios, à ceux des gouver-

nements cantonaux, voire à ceux du Conseil fédéral.

UN POUVOIR CONFISQUÉ

A travers des institutions calculées sur mesure, place nette donc pour les quatorze membres du comité directeur. Et à l'intérieur même de ce cénacle, toutes les précautions étaient prises pour éviter que la paix des délibérations en circuit fermé ne soit troublée : un place plus que chichement comptée pour les membres "élus", les représentants "de droit" de diverses communautés ou institutions (villes-studios, Conseil fédéral, gouvernements cantonaux) se taillant la part du lion. La confiscation du pouvoir était à ce point entrée dans les mœurs qu'on a vu les deux présidents inamovibles de la FRTL et de la FRTG, l'avocat lausannois Charles Gilliéron et le régisseur libéral genevois Jean Brollet alterner annuellement à la présidence du comité directeur et à celle de la commission romande des programmes, sans craindre bien sûr le désaveu d'une "base" inexistante. Ce jeu a pu durer pendant des années, toléré par une majorité bourgeoise qui y trouvait son compte.

Vint le temps des réformes et des promesses. On admettait qu'un système reposant sur des sociétés exangues, tout juste bonnes à déléguer quelques notables à des postes directoriaux, n'avait plus cours. En 1973, la maison Hayek, chargée de la SSR d'étudier les réformes jugées indispensables, déposait un rapport intermédiaire placé, à ce chapitre des structures, sous le signe de la sauvegarde des intérêts de la population face aux créateurs des programmes. On se mit donc au travail, à la SRTR, en commission ahoc, pour rédiger de nouveaux statuts garantissant à la fois une meilleure transparence de l'organisation de la SSR et une démocratisation de son fonctionnement.

DES INTENTIONS AUX PROJETS

Voyons concrètement ce qu'il est advenu de ces bonnes intentions ! Le 9 novembre pro-

chain, l'assemblée générale de la SRTR est convoquée pour voter les nouveaux statuts de la société. Une bonne partie des membres ont été mis devant le fait accompli et ne feront qu'entériner une décision prise par le comité directeur et à laquelle ils n'ont pas été associés. Comme de juste, et dans la grande tradition du confidentialisme helvétique, aucun débat public n'a précédé cette étape finale de la réorganisation, la radio et la télévision, directement concernées, n'ayant pas été sollicitées de mettre à temps à disposition leurs antennes pour une plus large information de l'opinion. Qui plus est, la séance du 9 novembre ne sera pas publique, pour la simple et bonne raison que le comité directeur n'a pas pris de décision dans ce sens... Voilà pour le décor de la farce.

Quant au fond, il n'est pas moins inquiétant. Les deux antiques fondations disparaissent, remplacées par sept sociétés cantonales (Vaud, Genève, Neuchâtel, Valais, Fribourg, Jura et Berne francophone). Ces nouvelles institutions délégueront au total 31 membres à la nouvelle assemblée régionale des délégués; ces membres élus seront flanqués de 28 représentants de diverses collectivités, Conseil fédéral (8), Cantons (7), Villes-studios (2), sept membres "cooptés" et 4 représentants du personnel. De toute évidence, les pouvoirs de cette assemblée ne seront pas plus considérables que ceux de l'assemblée actuelle. Comme devant le pouvoir réel sera détenu par le comité directeur. Et c'est là que la farce prend toute son ampleur. Si d'une certaine manière le poids prépondérant des sociétés cantonales au sein de l'assemblée régionale pouvait être un gage du fonctionnement démocratique de cet organe, cet équilibre disparaît dans la nouvelle composition du comité directeur. Jugez-en vous-mêmes! Au sein du comité directeur nouvelle formule, les délégués des sociétés cantonales ne sont que 9 sur 22 membres, le reste des sièges se partageant entre les émissaires des cantons (7, ce sont les départements de l'Instruction publique qui se chargent de

cette tâche), les personnalités envoyées là par le Conseil fédéral (2), les villes-studios (2) et le personnel (2). C'est dire si, après le 9 novembre, on se retrouvera en pays de connaissance dans les instances dirigeantes de la SRTR!

UNE RÉFORME OCTROYÉE

Jusqu'ici, peu ou pas de réactions (voir plus loin): le secret des libérations et le blak-out entretenu sur les projets permettront-ils à une petite "élite" de se perpétuer aux postes de commande de la radio et de la télévision? Les délégués-potiches de l'assemblée du 9 novembre, appelés à se saborder en faveur de sociétés cantonales qui n'ont même pas vu le jour, réagiront-ils à cette façon d'imposer d'en-haut une réforme qui n'a d'autre signification que de conserver les rapports de forces politiques actuels (sinon, pourquoi ne pas attendre que la population des auditeurs et des téléspectateurs dont on feint de tant se soucier se soit prononcée elle-même, au sein des futures sociétés cantonales, sur l'organisation souhaitable de la SRTR)? La suite au prochain numéro.

PS. En dernière heure, nous apprenons que l'étape suivante de la farce prend forme. Dans les cantons de Genève et de Vaud, ce sont les anciennes fondations qui prendraient sur elles de mettre sur pied les sociétés cantonales... sous la houlette bien entendu de MM. Brolliet et Gilliéron qui vont une nouvelle fois devoir se dévouer!

En point de mire le modèle PTT

Le climat présidant à la "refonte" de la SRTR, tout de discrétion et de négociations de coulisses, n'a pas — c'était manifestement le but de l'opération — favorisé l'éclosion de contre-projets dignes de ce nom.

Une initiative de dernière minute pourtant à

signaler, celle de syndicats réunis sous l'égide de l'Union syndicale suisse, à savoir la Fédération des employés de la radiodiffusion et télévision suisse (Ferts, non-membre de l'Uss), la Fédération suisse des journalistes (Fsj), le Syndicat suisse des mass media (Ssm), le Syndicat Suisse romand du spectacle (Vpod) et la section de Genève de l'Union suisse des artistes musiciens, toutes organisations, comme on le devine aisément, directement concernées par un changement des structures de l'"employeur" de certains de leurs affiliés, à un titre ou à un autre.

Cette réaction syndicale, pour ne toucher qu'un des aspects de la question, est tout de même très significative: comment admettre que, au sein du futur comité directeur, la représentation du personnel soit limitée à 2 sièges sur 22 au total? Les quatre groupements ont donc demandé il y a quelques jours à la fois le report de la réunion du 9 novembre et le passage à quatre sièges pour la délégation personnel.

Une revendication proche de celle présentée lors de la dernière séance du Conseil communal lausannois à la Municipalité par un conseiller socialiste (Cl.-E. Ogay). Directement interpellé, en sa qualité de représentant de la "ville-studio" de Lausanne au comité directeur de la SRTR, le syndic radical Delamuraz s'est, à la surprise il faut le dire d'une partie de l'assemblée, déclaré d'accord pour "soutenir toute proposition visant à augmenter le nombre des membres élus des comités de direction régional et cantonal, à élargir la représentation des organisations du personnel dans tous les organes de la SRTR, à restreindre par conséquent l'ampleur du phénomène de cooptation "qui n'est pas conforme à l'esprit de la réorganisation de la SRTR". On peut sérieusement douter que ces interpellations tardives — et pour cause! — aient une

SUITE ET FIN AU VERSO